

# LE DEVOIR

VOL. XC - N° 27

MONTREAL, LE MERCREDI 10 FÉVRIER 1999

87c +

TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Amman sans Chrétien? Bof!

La décision de Jean Chrétien de ne pas assister aux funérailles du roi Hussein de Jordanie fait de grosses vagues au Canada. Dans le monde arabe, pourtant, se trouvera-t-il quelqu'un pour s'en formaliser?

Les partis d'opposition et les médias font leurs choux gras de l'absence de notre incomparable premier ministre aux funérailles d'un chef d'Etat qui a consacré une part majeure de sa vie à promouvoir la paix au Proche-Orient. Ils n'ont certainement pas tort, même si, par ailleurs, la vacuité ambiante de la scène politique canadienne les incite sans doute à en remettre un peu. Ces nuances étant, cet incident viendra quand même accrédiiter la thèse, pour ceux qui en doutaient, voulant que Jean Chrétien n'a pas toujours, face aux événements internationaux, le jugement le plus éclairé. Il pêche assurément par insensibilité. Son erreur sautait aux yeux lundi soir aux bulletins de nouvelles télévisés: il brillait d'autant plus par son absence que l'instable Boris Eltsine s'était, lui, présenté — pour faire la preuve sans doute que ces funérailles n'étaient pas les siennes — et que le président Bill Clinton avait emmené avec lui les ex-présidents George Bush, Jimmy Carter et Gerald Ford. Sous cet éclairage, le ministre Lloyd Axworthy, passant devant le cercueil, avait l'air un peu penaud.

Rentré de son week-end de ski à Whistler en compagnie de ses petits-enfants, M. Chrétien s'est empressé hier matin de se rendre à la résidence de l'ambassadeur de Jordanie à Ottawa pour présenter ses condoléances — et pour s'expliquer. «Il a très bien compris», a-t-il déclaré hier midi en croisant la presse qui l'attendait à la sortie de ses bureaux du parlement. «J'ai fait l'impossible (pour me rendre à Amman)», a-t-il plaidé. N'ai-je pas dans le passé, s'est-il défendu, interrompu des vacances et surmonté des difficultés pour assister aux funérailles de «[l'ex-premier ministre Itzhak] Rabin» et des «Es-



Guy Taillefer

quimaux du Nouveau-Québec? Pour un peu, l'incident prendrait ici les proportions d'une crise d'Etat. Les partis d'opposition battent le fer aux Communes, les médias montent aux barricades, les explications de M. Chrétien sont mises en doute: avait-il ou n'avait-il pas le temps de se rendre à Amman? Un militaire de la Défense nationale dit que oui, sous le couvert de l'anonymat. *The Globe and Mail* publie ses arguments, diagramme à l'appui.

Mais encore? Avec d'excellentes raisons de le faire, les leaders de la communauté arabe au Canada se sont indignés, estimant que M. Chrétien a commis «une gaffe politique et diplomatique en n'assistant pas aux funérailles». La diplomatie jordanienne s'est quand à elle faite plus... diplomatique, la porte-parole de l'ambassade à Ottawa refusant hier de dire si l'absence du premier ministre avait vexé la Jordanie.

**Chrétien a «mal évalué l'importance diplomatique et symbolique de l'événement»**

Les probabilités sont précisément que non et que la tempête, qui n'est que locale, le restera. Auquel cas le fait que cette absence ne dérange finalement personne sera en soi révélateur. Alors peut-être M. Chrétien, seul leader du G7 à ne pas avoir fait le voyage, pourra-t-il avoir l'impression d'avoir eu raison de penser que sa présence n'était pas requise.

Marcel Belleau, directeur adjoint à la Chaire en études stratégiques à l'UQAM, ne va pas jusqu'à dire que le premier ministre a fait une gaffe, mais il lui reproche d'avoir «mal évalué l'importance diplomatique et symbolique de l'événement». Il trouve bien faiblard l'argument du premier ministre pour justifier son absence, compte tenu du fait que la mort du roi était annoncée depuis plusieurs jours — tellement annoncée d'ailleurs que le gouverneur général Roméo LeBlanc a émis dès vendredi dernier un message de condoléances, plus de 24 heures avant le décès du monarque. M. Chrétien, estime M. Belleau, aurait normalement dû se trouver à Amman: la récente accession du Canada à la présidence du Conseil de sécurité de l'ONU, à laquelle Ottawa a consacré beaucoup d'efforts, lui en imposait le devoir.

Cela étant, il doute que la Jordanie et les gouvernements du monde arabe s'en formalisent. «Nous sommes sans grande influence au Proche-Orient. Notre poids est bien modeste. Que M. Chrétien se soit fait remplacer n'aura en termes pratiques aucun impact sur nos relations avec ces pays. Tout au plus les ambassadeurs du Canada auront à donner quelques explications, ce qui est peut-être même déjà fait.»

Même son de cloche de la part de Nassib El-Husseini, président de la maison de conseils AlQantara, à Montréal, selon lequel l'erreur de M. Chrétien n'empêchera personne de dormir au Proche-Orient. Une absence «injustifiée», peut-être, mais somme toute anodine, au regard de l'exploit autrement plus grand qu'a réussi dans la mort le roi Hussein en réussissant pour ses funérailles des ennemis jurés.

Aussi, «on grossit l'affaire un peu», étant donné que le Canada ne joue pas dans le monde arabe un rôle de premier plan. Qu'avait pourtant besoin Jean Chrétien de le rapetisser, peut-on se demander, en renonçant à prendre l'avion pour Amman?

**MÉTÉO**

Montréal Dégagement graduel le matin. Max: -2 Min: -4  
 Québec Quelques flocons. Max: -3 Min: -5  
 Détails, page B 4

**INDEX**

Annonces ..... B 4 Le monde ..... A 5  
 Avis publics ..... A 4 Les sports ..... B 6  
 Culture ..... B 8 Montréal ..... A 3  
 Économie ..... B 2 Mots croisés ..... B 4  
 Éditorial ..... A 6 Politique ..... A 4  
 Horizons ..... B 1 Télévision ..... B 7  
 www.ledevoir.com

**ÉCONOMIE**

L'exploitation du Canadien pèse lourd pour Molson, page B 2



**POLITIQUE**

Bourses du millénaire: des étudiants pénalisés? page A 4

**CULTURE**

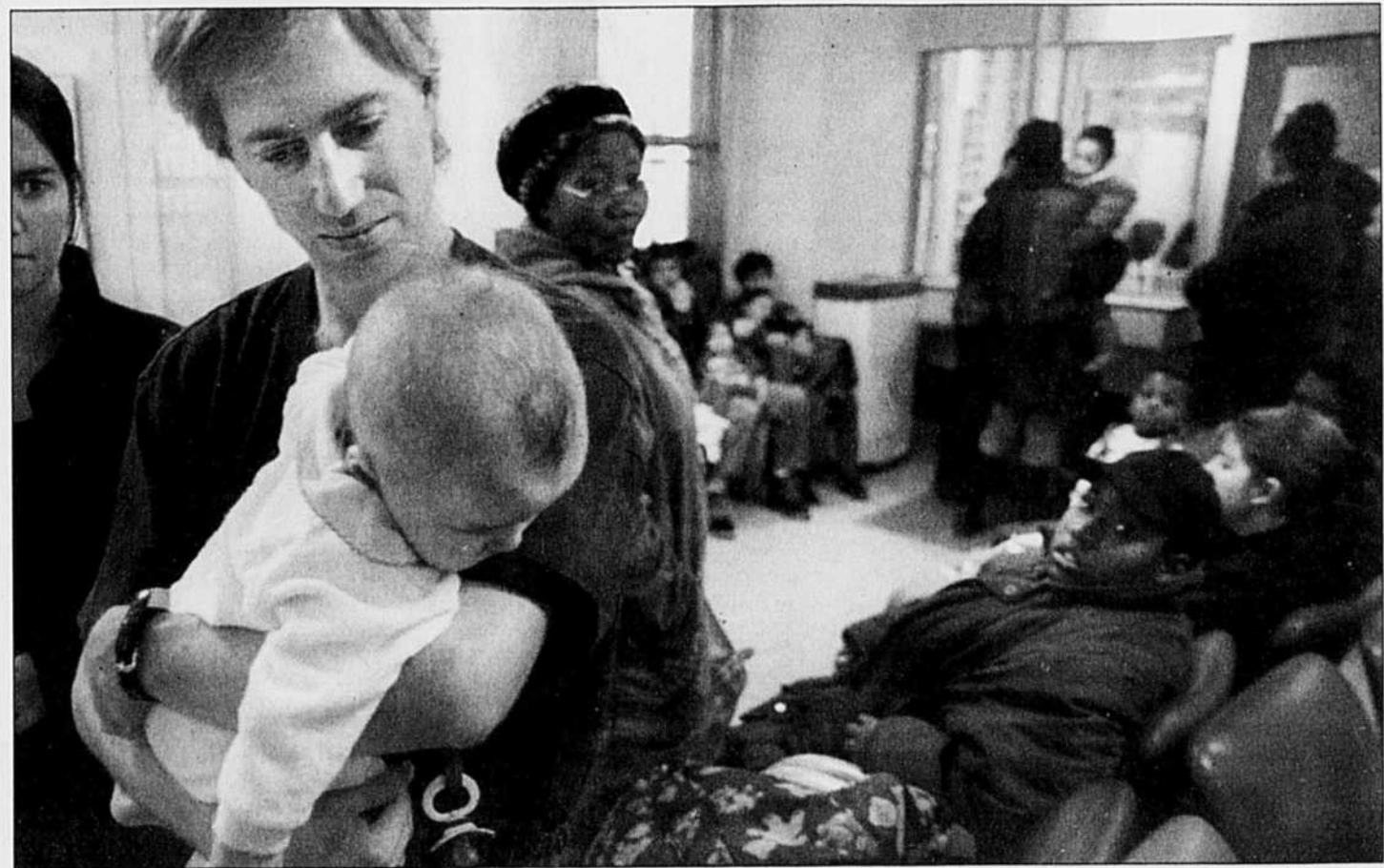
La Vita è Bella en nomination pour sept Oscar, page B 8



LES URGENCES EN CRISE

## Les infirmières à bout de souffle

■ La mauvaise gestion du personnel alimente la crise, dit la FIIQ  
 ■ Marois précise aujourd'hui où iront les 15 millions promis



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Michel Roffi a attendu sept heures à l'urgence de l'hôpital Sainte-Justine de Montréal avant qu'un médecin puisse voir son petit Vincent. La même situation s'est répétée un peu partout dans la métropole et ailleurs au Québec.

ISABELLE PARÉ  
 MARIO CLOUTIER  
 LE DEVOIR

Alors que la grogne fait tache d'hui- le dans la profession, la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ) dit comprendre le ras-le-bol des infirmières des urgences et qualifie de «*dangereuses et invivables*» les conditions de travail dans lesquelles celles-ci sont plongées.

Il ne faut pas s'étonner si d'autres infirmières invoquent leur droit au refus de travailler, comme l'ont fait celles des hôpitaux Sacré-Cœur, de l'Enfant-Jésus et du CHUL, puisque «*la vie au travail est devenue invivable*», a tonné hier Jennie Skene, présidente de la FIIQ, qui regroupe 47 500 des 52 000 infirmières du réseau de la santé.

Hier encore, les infirmières de l'Enfant-Jésus ont fait mine de ne pas rentrer au travail pour l'horaire du soir, mais ont finalement réintégré leurs postes après une demi-heure de discussions. En soirée, Mme Skene de même que des représentants de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) et de la Fédération des médecins omnipraticiens rencontraient la ministre de la Santé, Pauline Marois, pour s'entendre sur des moyens de dénouer cette énième crise des urgences.

La ministre Marois annoncera aujourd'hui où et comment seront dépensés les 15 millions annoncés il y a dix jours pour donner un peu de répit aux hôpitaux. On prévoit que des lits de longue durée seront rendus disponibles ainsi que des ressources pour donner un coup de pouce aux CLSC.

Entre-temps, la FIIQ dit comprendre les infirmières qui tentent d'exercer leur droit au refus de travail quand le climat dans les urgences devient infernal.

«*Il y a trop de patients dans la salle d'urgence, il n'y a pas de place pour circuler sans danger, il manque de personnel, les infirmières sont à bout de souffle, les risques d'erreur augmentent. Que dire des conditions d'hygiène des patients. Les bassines sont transportées au vu et au su de tous, la chaleur est ac-*

VOIR PAGE A 8: INFIRMIÈRES

Lire aussi en pages A 6 et B 1

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon

■ La chronique de Josée Blanchette

## Grippes et compressions budgétaires continuent de faire des ravages

JUDITH LACHAPELLE  
 LOUISE LEDUC  
 LE DEVOIR

Enfants au teint pâle, parents aux traits tirés, pleurs de fatigue et de douleur, civières éparpillées aux quatre vents: les salles d'urgence montréalaises présen-

taient encore hier un visage tristement familier. À l'hôpital Sainte-Justine, à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, dans les pavillons du Centre hospitalier de l'Université de Montréal et à la Cité de la santé de Laval, les gripes et les compressions budgétaires continuent de faire des ravages.

À l'hôpital pour enfants Sainte-Justine, il

fallait compter au moins six ou sept heures d'attente avant de voir un médecin. «*Mais, au moins, on nous avait bien avertis*», dit Maria en caressant la tête de son fils fiévreux. Arrivés à 10h30, ils ne ressortirent de l'hôpital qu'après 17h. Ce n'est pas un climat de pagaille qui règne dans la toute petite salle d'attente de l'urgence de Sainte-Justine. Ni de colère ou d'exaspération. Les patients semblent plutôt résignés, tout bonnement. «*Je ne veux pas aller ailleurs*, dit Maria. Je connais l'hôpital, et Sainte-Justine, c'est le meilleur endroit pour les enfants. Je n'ai pas envie de promener mon fils malade d'un endroit à l'autre.»

L'hôpital est donc victime de sa bonne réputation? Quand on lui en fait la remarque, la directrice des soins professionnels, le Dr Lucie Poitras, soupire. «*C'est un effet domino*, dit-elle. Quand les autres hôpitaux doivent réorienter les patients, ils finissent chez nous. Mais là, on ne donne pas un bon service. C'est impossible pour nous de fermer l'urgence. Il n'y a pas d'autre place après nous.» On tente alors de réduire les transferts de patients qui

VOIR PAGE A 8: COMPRESSIONS

POINTS CHAUDS À ÉVITER

MONTREAL		
MAISONNEUVE-ROSEMONT:	capacité: 34	patients sur civière: 69
NOTRE-DAME:	capacité: 26	patients sur civière: 58
HÔTEL-DIEU:	capacité: 18	patients sur civière: 53
ROYAL VICTORIA:	capacité: 13	patients sur civière: 39
LAVAL		
CITÉ DE LA SANTÉ:	capacité: 36	patients sur civière: 65
RIVE-SUD		
ANNA-LABERGE:	capacité: 17	patients sur civière: 23
LAURENTIDES		
CENTRE HOSPITALIER LAURENTIEN (SAINTE-AGATHE):	capacité: 9	patients sur civière: 29

## Fuite de BPC chez Mexx

225 litres manquent toujours à l'appel

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
 LE DEVOIR

Le ministère de l'Environnement du Québec cherche actuellement à établir la proportion des 990 litres de BPC présents dans le transformateur hors service appartenant au manufacturier de vêtements Mexx qui a pu filer dans les égouts de la CUM, dont l'usine d'épuration n'est pas équipée pour récupérer ou traiter des toxiques de cette nature.

Trois semaines après l'accident, le ministère cherche toujours à savoir où sont passés quelque 225 litres de BPC (en concentration de 100 %) dont l'essentiel, espérait-il hier, devrait se trouver dans la terre contaminée excavée récemment dans la cour de Mexx. Une enquête a été instituée à la suite de ce déversement et Mexx a déjà reçu un avis d'infraction du ministère.

Un porte-parole de Mexx, un certain Simon qui a refusé hier de s'identifier autrement qu'en se disant «*contrôleur*» de cette société, a qualifié la fuite «*d'incident*» en précisant que c'était «*une affaire réglée*», que «*le ministère avait été averti*» et qu'il n'avait aucune obligation d'en dire davantage à un média.

D'après les renseignements obtenus de sources sûres et confirmés ensuite par le directeur régional du ministère, Jean Rivet, la fuite en cause a été signalée à un inspecteur de l'Environnement le 18 janvier après que ce dernier eut téléphoné à la direction de Mexx pour savoir si elle allait finalement se débarrasser de ce transformateur qui

contenait 990 litres de BPC à une concentration de 710 000 parties par million (ppm).

Lois et règlements, du côté fédéral comme du côté provincial, considèrent les BPC comme «*matière dangereuse*» au delà de 50 ppm. Les deux lois de l'environnement exigent une déclaration volontaire des propriétaires en cas de déversement accidentel. «*Nous n'avons pas eu de déclaration d'accident*, a déclaré M. Rivet au Devoir. Ils nous l'ont avoué [la fuite] alors qu'on faisait une vérification» de routine pour savoir quand et comment Mexx allait se débarrasser du transformateur.

La direction régionale a demandé, depuis, l'ouverture d'une enquête en rapport avec cette affaire, ce qui fait passer le dossier des inspecteurs à la police verte, précisait hier Gérard Cusson, chef du Service industriel de l'Environnement.

Devant le risque potentiel d'une telle fuite, augmenté par la pluie abondante cette journée-là, le ministère, la CUM et les pompiers ont immédiatement été mobilisés sans que ne filtre la moindre information ce jour-là.

MM. Rivet et Cusson ont précisé en entrevue que les pompiers avaient immédiatement scellé l'égout de la CUM pour mettre fin à l'écoulement en cours. La société Sanimobile, dont les services ont immédiatement été retenus par Mexx, est intervenue avec des équipements spécialisés pour stopper les écoulements et récupérer finalement 8500 litres d'eau de pluie contaminée à 91 ppm, soit près

VOIR PAGE A 8: BPC

## Les funérailles du roi Hussein Chrétien se défend d'avoir manqué de jugement

MANON CORNELLIER  
 DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien a refusé hier de recevoir quelque blâme que ce soit pour son absence aux funérailles du roi Hussein de Jordanie. Il s'est défendu d'avoir commis une erreur de jugement en ne reportant pas le voyage de ski qu'il faisait dans les Rocheuses avec ses petits-enfants.

«*Personne ne savait quand ça allait survenir. Je n'étais donc pas pour m'arrêter pour attendre sa mort. On ne savait pas quand cela surviendrait*», a-t-il déclaré à sa sortie du conseil des ministres.

Le roi Hussein est décédé dimanche matin très tôt. Il a été déclaré cliniquement mort vendredi et maintenu artificiellement en vie jusqu'à son décès. Tout le monde savait que la mort du souverain hachémite, descendant direct du prophète Mahomet, était imminente.

«*Nous avions tout prévu*», a insisté M. Chrétien aux Communes. Sauf une chose, a-t-il ensuite reconnu: «*On n'avait pas prévu que les funérailles auraient lieu moins de 24 heures suivant le décès du roi Hussein*.» Il est pourtant d'usage, chez les musulmans, de mettre leurs morts en

VOIR PAGE A 8: CHRÉTIEN



## • LES ACTUALITÉS •

EN BREF

### Un automobiliste en cour

Québec (PC) — Un automobiliste de Lévis, Jean-Paul Laflamme, a décidé de faire fi du principe du sans égard à la faute dans la loi de la Société de l'assurance automobile et réclame 834 000 \$ à un autre conducteur. M. Laflamme réclame 314 000 \$ pour lui et 520 000 \$ pour son épouse décédée près de trois ans après l'accident du 18 février 1995. Le Lévisien appuie sa demande sur le fait que l'autre conducteur a commis un acte criminel, parce qu'il s'est déclaré coupable d'avoir conduit avec les facultés affaiblies. Dans sa poursuite déposée en Cour supérieure, le plaignant affirme avoir été blessé à la tête et être absent de son travail pendant près de trois mois. Quant à son épouse, elle a été gravement blessée à la hanche et a perdu l'usage de ses membres inférieurs, malgré deux opérations. La dame est morte d'un infarctus, 35 mois après l'accident, après avoir engraisé de plus de 60 kilos. Le plaignant affirme que l'obésité extrême dont souffrait son épouse a causé l'infarctus.

### Hydro s'adresse au CSE

(PC) — Hydro-Québec a demandé l'intervention du Conseil des services essentiels afin de régler un conflit de travail aux installations de la Baie-James. La société d'Etat allègue que la presque totalité des employés de métiers œuvrant à la Baie-James, membres du Syndicat des employés de métiers-SCFP, refuse d'accomplir les travaux qui leur sont demandés. Le Conseil a désigné l'un de ses médiateurs au dossier et convoqué les représentants des parties à se présenter à une séance de médiation ce matin, qui sera suivie, à défaut d'entente, d'une audience publique en après-midi.

### Plongée internationale

Québec (Reuters) — Une cinquantaine de plongeurs militaires et policiers du Canada, d'Angleterre, des États-Unis et de la Belgique participent cette semaine à un exercice de plongée sous la glace dans le port de Québec, a annoncé le ministre fédéral de la Défense hier. «Sur le site, il faudra noter la présence de plusieurs plongeurs qui ont participé aux opérations de recherche des débris du vol 111 de la Swissair», a indiqué le ministre par voie de communiqué. L'activité publique devrait permettre aux plongeurs d'échanger des renseignements et de partager des méthodes de travail pour mieux faire face à des conditions difficiles de plongée.

### La sirène du Titanic

St. Paul, Minnesota (AP) — Les responsables de la firme américaine Media Rare, qui coparraine une exposition itinérante sur le Titanic, se sont mis en tête de faire retentir la sirène du célèbre transatlantique pour la première fois depuis le naufrage d'avril 1912. Les tests de résistance des matériaux réalisés lundi sur cette sirène de 338 kilogrammes, notamment un examen aux rayons X, ont confirmé que l'appareil était en mesure de supporter de nouveaux jets de vapeur. Ces conclusions ont fait dire à Erich Mische, vice-président de Media Rare, que la sirène du Titanic serait à nouveau entendue en public lors d'une cérémonie organisée dans les prochaines semaines.

## Urgences débordées à... Toronto

«C'est scandaleux», dit un conseiller municipal

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Montréal n'est pas la seule grande ville canadienne à éprouver des problèmes avec ses services de santé.

La situation des salles d'urgence à Toronto doit maintenant être considérée comme une crise que la province doit régler, a affirmé hier un conseiller municipal, Brian Ashton. «La situation actuelle est pire qu'il y a cinq ans, a-t-il ajouté. C'est scandaleux.»

Le conseiller a demandé au maire de Toronto, Mel Lastman, de rencontrer le premier ministre de la province, Mike Harris, pour trouver des solutions au problème des urgences bondées. Dans certains cas, des urgences n'acceptent plus de nouveaux patients.

Les services d'ambulance sont également mis à rude épreuve, a indiqué Ronald Kelusky, directeur du service ambulancier de Toronto. Il a ajouté que des gens malades courent des risques à cause de la restructuration du système de soins de santé.

«Il suffit de ne pas avoir de véhicule disponible dans un certain secteur, de recevoir un appel et de ne pas pouvoir arriver à temps», a-t-il dit en parlant des risques de décès de patients.

M. Kelusky réclame 3,7 millions du gouvernement ontarien pour l'embauche de 65 auxiliaires médicaux afin d'avoir un plus grand nombre d'ambulances sur la route.

Entre-temps, le premier ministre Harris a laissé entendre que le syndicat qui représente les travailleurs ambulanciers veut tout simplement protéger des emplois et aller chercher plus d'argent au moment où la province s'appête à toucher une augmentation des paiements de transfert fédéraux pour la santé.

«Ils veulent plus d'argent, tout comme les médecins et les infirmières, et tous les autres dans le secteur de la santé. Ce que nous devons examiner, ce n'est pas comment faire le bonheur des syndicats mais comment assurer de meilleurs services de santé qui répondent mieux aux besoins des Ontariens», a-t-il déclaré.

## Québec resserre les règles de sécurité touchant la motoneige

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le ministère des Transports resserre les directives pour améliorer la sécurité dans les sentiers de motoneige.

Les jeunes motoneigistes âgés de 14 à 16 ans devront détenir dès l'automne prochain un certificat de compétence qui attestera qu'ils ont suivi la formation dispensée par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, a annoncé hier le ministre délégué aux Transports, Jacques Baril.

Cette formation dispensée pendant quatre heures comprend des documents pédagogiques sous forme de livre ou de disquette informatique.

De plus, la surveillance policière sera accrue sur les sentiers de motoneige. La SQ compte déjà 61 patrouilleurs pour les pistes de motoneige. On compte agir plus sévèrement contre la consommation d'alcool et la vitesse.

À ce dernier sujet, le ministre Baril a rejeté la suggestion de certains qui proposaient de hausser de 70 km à 90 km à l'heure la vitesse autorisée sur les pistes. «À la lumière des plus récentes statistiques d'accidents mortels depuis le début de la saison, j'ai avisé la Fédération des clubs motoneigistes de la décision et j'ai été ravi de constater leur apui», a dit le ministre Baril.

Une campagne de publicité contre la vitesse et la

consommation d'alcool sera menée, particulièrement auprès des motoneigistes âgés de 25 à 34 ans. M. Baril a rappelé les effets bénéfiques d'une campagne semblable menée depuis quelques années contre l'alcool au volant.

Par ailleurs, la signalisation sur les pistes de motoneige sera améliorée. Des panneaux nouveaux seront mis en place et les matériaux utilisés pour les fabriquer seront réglementés.

Ces gestes du ministère des Transports visent à donner suite aux recommandations du coroner Raynald Gauthier, qui a enquêté sur le décès survenu le 18 janvier 1997 d'un motoneigiste à Saint-Prospère-de-Champlain.

Le ministre Baril a rappelé que la motoneige constitue une activité économique extrêmement importante au Québec. Ses retombées annuelles équivalraient à un milliard de dollars et 17 % de la population pratiquerait cette activité.

Il y a 157 905 motoneiges enregistrées, le réseau des pistes est de 33 000 km et il y a 251 clubs de motoneige regroupés au sein de la Fédération.

De plus, on compte 2000 véhicules offerts en location, principalement à l'intention des touristes européens.

Il y a eu depuis le début de l'automne 20 décès en motoneige. Le nombre de décès varie annuellement de 27 à 32 depuis huit ans, sauf une pointe de 36 décès en 1992-93.

Les décès surviennent sur les pistes, mais aussi sur les plans d'eau, où des véhicules s'enfoncent lorsque l'épaisseur de la glace est insuffisante.

## La crise se résorbe à la Protection de la jeunesse

La liste d'attente devrait se situer à un «niveau acceptable» à la fin mars

LIA LÉVESQUE  
PRESSE CANADIENNE

Après avoir connu un sommet en juin dernier, la liste d'attente en matière de protection de la jeunesse a diminué de moitié et le ministère pense parvenir à un niveau acceptable le 31 mars.

Le ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, Gilles Baril, rencontrait hier la presse en compagnie d'André Lebon, dont le groupe d'experts vient de publier un rapport sur l'accessibilité des services de protection de la jeunesse.

En juin dernier, les autorités avaient rapporté 1731 jeunes «dont la sécurité semblait compromise à première vue» et qui attendaient qu'un évaluateur puisse se pencher plus sérieusement sur leur cas.

Le 22 janvier, cette liste d'attente avait chuté à 756 jeunes. D'ici le 31 mars, «le Québec sera capable de faire face» à la demande, estime M. Lebon, c'est-à-dire pouvoir évaluer 475 dossiers par semaine. Il ne devrait donc plus y avoir de jeunes qui attendent par centaines que leur situation soit évaluée. «C'est l'objectif visé: ne pas dépasser la capacité d'évaluation», indiquait M. Lebon.

M. Lebon laisse d'ailleurs entendre que plusieurs pistes de solution ont été suivies depuis quelques mois, soit depuis la publication d'un rapport préliminaire.

Par exemple, 45 postes permanents et 95 postes temporaires d'intervenants psychosociaux ont été créés.

Comme cela avait été suggéré, les centres jeunesse et les CLSC cherchent à rendre leurs interventions plus complémentaires. Un rapport préliminaire avait fait état d'un manque de complémentarité entre les services jeunesse et les secteurs de l'éducation et de la justice.

Le rapport de juin 1998 avait aussi relevé des écarts dans les pratiques professionnelles entre les régions du Québec. Sur ce point, les directeurs de la protection de la jeunesse pourront utiliser le rapport comme outil de comparaison afin de mieux uniformiser leurs pratiques.

De son côté, le ministre Baril s'est dit prêt à «se battre» pour obtenir davantage de fonds pour la protection de la jeunesse. «Je veux qu'un jeune qui a besoin d'aide arrête d'être victime d'un match de ping-pong entre un intervenant et un autre, entre un service et un autre», a-t-il lancé.

Le groupe d'experts avait été créé en janvier 1998 pour dégager des pistes de solution et étudier l'organisation clinique en matière de jeunesse. Il avait soumis un rapport préliminaire en juin 1998 puis a vu son mandat prolongé jusqu'au 31 mars afin d'assurer le suivi des plans d'action dans les régions.

L'objectif: ne pas dépasser la capacité d'évaluation

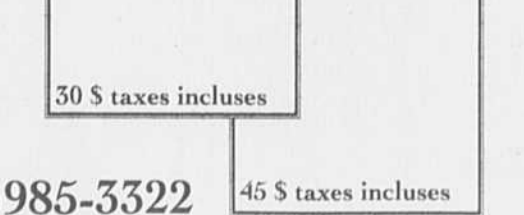
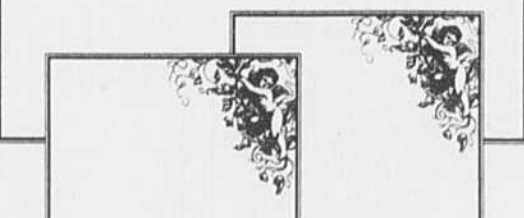
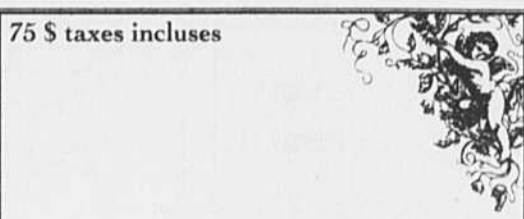
# Un message d'amitié ou d'amour pour la Saint-Valentin

Tarif spécial Saint-Valentin  
Faites-nous parvenir votre texte par télécopieur: (514)985-3340 ou par courrier:

LE DEVOIR  
2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3A 3M9

Les textes doivent être reçus avant 15h le jeudi 11 février

Trois exemples de dimensions



Le 14 février, offrez-lui une pensée spéciale pour la Saint-Valentin

Pour renseignements: (514)985-3322

Payable à l'avance, par carte de crédit.

## Les Terre-Neuviens réélisent Tobin

PRESSE CANADIENNE

Saint-Jean — Les Terre-Neuviens ont choisi hier de reporter au pouvoir le libéral Brian Tobin, malgré la rumeur qui lui prête l'ambition de devenir avant longtemps premier ministre du Canada. Le gouvernement libéral de M. Tobin a toutefois vu sa majorité être réduite, ayant remporté 32 des 48 sièges du parlement. Au moment de la dissolution de la chambre, les libéraux en comptaient 36. «Quelle que soit votre méthode de calcul, il s'agit d'une forte majorité», a cependant déclaré M. Tobin, pour commenter les résultats.

Les conservateurs arrivent bon deuxième avec 14 sièges, soit quatre de plus qu'avant l'élection, et les néo-démocrates auront deux représentants au parlement au lieu d'un seul. Les libéraux ont recueilli 49,6 % du vote populaire, les conservateurs 40,7 % et le NPD, 8,3 %.

M. Tobin avait déclenché des élections générales après seulement trois ans de son premier mandat à la tête du gouvernement terre-neuvien. Il disait avoir besoin d'un mandat fort pour négocier des ententes reliées à l'exploitation des ressources naturelles de la province.

Il voulait en fait renforcer son pouvoir de négociation avec la compagnie Inco, le gouvernement du Québec et les autochtones pour mener à bien le projet de développement d'une mine de nickel à Voisey's Bay et concrétiser le projet hydro-électrique de la Basse-Churchill.

Certains analystes de la scène politique sont d'avis que, fort d'un deuxième mandat, M. Tobin sera en bonne posture pour présenter le moment venu sa candidature à la succession de Jean Chrétien à la tête des libéraux fédéraux, si ce dernier décide de tirer sa révérence. Mais interrogé à ce propos au début de la campagne électorale, M. Tobin a déclaré qu'il voulait un deuxième mandat pour poursuivre son travail «pour les quatre ou cinq prochaines années».

Les trois chefs de parti de la province ont été élus dans leur circonscription respective: M. Tobin, âgé de 44 ans, dans The Straits-White Bay North, qu'il représente depuis 16 ans, le chef conservateur Ed Byrne, âgé de 35 ans, dans Kilbride, et le chef du NPD, Jack Harris, âgé de 50 ans, dans Signal Hill-Quidi Vidi.

«C'est la première fois que nous réussissons à faire élire deux députés lors d'élections générales», a dit M. Harris, devant des militants en liesse. «Nous sommes là pour y rester. Nous nous sommes tenus debout et nous nous sommes battus pour ce en quoi nous croyions. Nous avons donné le ton à cette élection», a dit pour sa part le chef conservateur, Ed Byrne, à l'issue de l'annonce des résultats.

Quelque 384 000 électeurs pouvaient se prévaloir de leur droit de vote. Tous les ministres du cabinet Tobin ont été réélus, même la ministre de la Santé, Joan Marie Aylward, qu'on disait en difficulté en raison de la colère engendrée par les restrictions budgétaires imposées à ce secteur.

## Bienvenue dans l'univers de Spinelli Lexus



[498\$/mois]

Lexus RX 300 '99

Traction intégrale  
Freins ABS  
Système de son haut de gamme  
Coussins gonflables latéraux  
Et beaucoup plus...

Prenez avantage des privilèges offerts par Spinelli Lexus

Meilleur prix garanti • Primes Fidélité • Privilèges d'échange  
Lavage à la main • Service de chauffeur • Véhicules de courtoisie



[498\$/mois] Lexus ES 300 '99

V6, 24 soupapes de 210 ch, système de son Premium de Pioneer, accès à distance sans clé, et beaucoup plus...

ÉQUIPE SPINELLI  
SPINELLI  
LEXUS  
561, boul. St-Joseph, Lachine  
(près du bord de l'eau)

LEXUS  
À la conquête de la perfection

514 634-7171

1 800 352-6111

www.spinelliauto.com

Ce que vous devez savoir: Location 48 mois. Acompte ou échange équivalent de 6995 \$. Limite de 96 000 km. 0,15 \$/km extra. Immatriculation, taxes, assurances et transport de 990 \$ en sus. Cette offre s'adresse aux particuliers accrédités. Dépôt de sécurité requis. Vous pouvez aussi louer sans acompte initial. Offre valide sur véhicules en inventaire seulement.

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

EN BREF

### Projet bloquiste contre les clauses discriminatoires

Ottawa (PC) — Le député bloquiste Richard Marceau a présenté hier à la Chambre des communes un projet de loi visant à interdire les clauses discriminatoires, ou 'orphelin', au sein de l'administration fédérale et dans les entreprises relevant du Code du travail fédéral. Selon M. Marceau, il s'agit de faire écho à ce qui se passe actuellement au Québec, où le gouvernement étudie la possibilité de déclarer les clauses discriminatoires hors la loi. Le projet de loi du député Marceau n'en est toutefois qu'à sa première étape. Pour être débattu, il faudra qu'il soit retenu par le moyen d'un tirage au sort ou encore que son initiateur recueille au moins 100 signatures chez ses collègues parlementaires. Précisons que les projets de loi émanant des députés sont rarement adoptés par le Parlement. Les clauses discriminatoires pénalisent les personnes nouvellement embauchées en leur imposant des conditions de travail moindres à celles dont bénéficient les employés déjà en place.

### L'union de la droite est pressée

Toronto (PC) — Les organisateurs du congrès de l'union de la droite qui aura lieu dans le courant du mois ont élaboré une stratégie détaillée en vue de lancer un nouveau parti politique, peut-être aussi tôt qu'en novembre. C'est ce que rapportait le *National Post* dans un article en provenance d'Ottawa, hier. Le comité d'orientation chargé de la planification du congrès de «l'Alternative unie», qui aura lieu du 19 au 21 février, a rédigé une stratégie en sept points qui prévoit la rédaction d'une charte et des plans de financement et d'élections à temps pour la tenue possible d'un congrès de convention «au plus tôt le 1<sup>er</sup> novembre 1999, et au plus tard le 30 juin 2000». L'échéancier proposé pour la création du nouveau parti est inclus dans les exemplaires de l'ordre du jour postés cette semaine aux délégués qui assisteront au congrès à Ottawa. Les organisateurs de l'événement ont aussi ajouté le nom de Jean Allaire à leur liste d'orateurs invités. Selon certaines sources, M. Allaire, le fondateur du Parti de l'Action démocratique du Québec, prendra la parole au congrès, de même que le leader du Parti réformiste Preston Manning et Ralph Klein, le premier ministre conservateur de l'Alberta.

### Chevrette gèle les tarifs

(Le Devoir) — Le ministre des Transports et responsable de la Faune et des Parcs, Guy Chevrette, a annoncé hier un gel des tarifs des permis de chasse, pêche et piégeage hier pour les trois prochaines années, ce qui devrait réjouir les 750 000 chasseurs et les 1,2 million de pêcheurs de la province. La seule exception visera les chasseurs de caribou en 2000 et 2001, qui devront absorber une hausse de 10%. Le nouveau responsable ministériel de la Faune a déclaré que Québec avait amorcé une réflexion avec ses partenaires pour augmenter les retombées socioéconomiques liées à l'exploitation et à l'observation de la faune ainsi que pour favoriser la relève, ce que le gel des tarifs devrait permettre, a-t-il dit.

Accord sur l'union sociale

## Dion demande à Bouchard de se calmer

### L'esprit de l'entente facilitera les rapports avec Québec, estime le ministre fédéral

HUGUETTE YOUNG  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, a invité le premier ministre Lucien Bouchard à rester calme et à cesser de faire de la surenchère verbale au sujet de l'entente sur l'union sociale.

M. Dion réagissait ainsi aux propos de M. Bouchard, qui a promis la guerre si Ottawa s'entêtait à imposer cette entente au Québec. Dans une entrevue au réseau TVA, lundi soir, M. Bouchard visait particulièrement le ministre Dion. Il prédisait que le Québec s'enlignait pour des «conflits concrets» avec Ottawa.

M. Dion a expliqué hier qu'il fera une déclaration aux Communautés aujourd'hui pour expliquer aux Québécois les retombées de l'entente-cadre sur l'union sociale. Il souhaite que l'esprit de l'entente facilitera les rapports avec Québec même si le gouvernement québécois n'en est pas signataire.

«Entre-temps, puis-je suggérer à M. Bouchard respectueusement deux choses: la première, c'est de respirer par le nez; et la seconde, c'est de ne pas personnaliser le débat, ça n'aide pas. On est là pour aider les gens dans le respect de nos compétences et de nos pouvoirs constitutionnels et personnaliser le débat comme on l'a fait hier n'est pas dans l'intérêt public.»

Vendredi dernier, le ministre Dion avait affirmé que le Québec ne toucherait aucuns fonds s'il se retirait d'un programme cofinancé ou financé exclusivement par le fédéral, à moins de se plier aux conditions fixées conjointement par Ottawa et une majorité de provinces.

A sa sortie d'une réunion du conseil des ministres, hier, la position de M. Dion était moins claire.

«Le Québec n'est pas lié [par l'entente sur l'union sociale] mais le gouvernement du Canada est lié. Je crois que cela

améliorera nos rapports avec le gouvernement du Québec, même s'il n'a pas signé l'entente.» L'accord prévoit une période de consultation de trois mois avec les provinces avant de lancer un nouveau programme fédéral de transferts directs aux citoyens, tel le programme des bourses du millénaire.

Ottawa doit également donner un avis d'un an avant de «renouveler ou de modifier» des programmes existants.

Aux Communes, M. Dion a ajouté que les risques de conflit entre Ottawa et Québec s'étaient «amoindris» depuis la conclusion de l'entente sur l'union sociale.

«Un gouvernement provincial qui, en raison de sa programmation existante, n'aurait pas besoin d'utiliser l'ensemble du transfert pour atteindre les objectifs convenus, pourrait réinvestir les fonds non requis dans le même domaine prioritaire ou dans un domaine prioritaire connexe», a-t-il tenu à préciser.



Stéphane Dion

Bourses du millénaire

## Les étudiants québécois pourraient être pénalisés

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Si aucune entente n'intervient, les étudiants québécois qui acceptent des bourses fédérales du Millénaire pourraient voir réduite d'un montant équivalent l'aide financière qu'ils reçoivent du ministre de l'Éducation.

Les négociations n'ont pas encore débuté dans ce dossier et le climat de confrontation qui a entouré le lancement des bourses du Millénaire ne présage rien de bon à cet égard.

Il n'y a eu aucune négociation entre le Québec et la fondation qu'Ottawa a créée pour les bourses du Millénaire, a reconnu hier le directeur intérimaire de la fondation, Brian Milton.

Quant au Québec, le ministre de l'Éducation, François Legault, a déjà indiqué que le gouvernement québécois ne négociera pas avec une fondation formée de non-élus.

Il réclame de négocier d'égal à égal avec Ottawa dans

le respect des compétences que la Constitution reconnaît aux provinces en matière d'éducation.

Le gouvernement québécois a modifié récemment les règles entourant l'octroi de bourses d'excellence pour les étudiants québécois.

A compter du 1<sup>er</sup> mai 1999, un étudiant de niveau collégial ou universitaire peut recevoir une bourse à son mérite allant jusqu'à 5000 \$ sans que cela ne modifie le montant de l'aide financière qu'il reçoit dans le cadre du programme québécois de prêts et de bourses.

La question est de savoir si les bourses fédérales du Millénaire seront assimilées à des «bourses d'excellence» par le Québec. Si la réponse est oui, un étudiant pourrait donc cumuler sans pénalité bourse fédérale et aide financière provinciale.

Mais si aucune entente n'intervient, l'étudiant risque de devoir inclure la bourse du Millénaire dans le calcul de ses revenus, et voir l'aide du Québec réduite en conséquence.

Déjà, l'Assemblée nationale a adopté une résolution le 15 mai 1998 au sujet des bourses fédérales du Mille-

naire. Cette résolution, présentée comme une formule de compromis acceptable, stipulait que c'est Québec qui sélectionnera les bénéficiaires des bourses et que ces bourses seront versées «de manière à éviter tout doublement, tout en assurant au gouvernement fédéral la visibilité nécessaire».

Le 17 février prochain, à Toronto, le conseil d'administration de la fondation, où on compte très peu de Québécois, se réunira pour «identifier les futurs bénéficiaires et distribuer les bourses à travers le pays», selon le libellé d'un communiqué publié en janvier par la fondation.

C'est sur cette base que la fondation dit vouloir entreprendre des négociations par la suite avec ce qu'elle appelle les «administrations provinciales», un terme qu'à Québec, on trouve «méprisant» pour désigner le gouvernement québécois.

La fondation «souhaite, dans la mesure du possible, occuper des bourses de manière à compléter les programmes provinciaux d'aide et à éviter la duplication», selon les termes de président de la fondation, Jean Monty.

La fondation prévoit distribuer des bourses pour 2,5 milliards à compter de janvier de l'an 2000.



François Legault

Téléphone: 985-3344  
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:  
www.offres.ledevoir.com

Magazines

## Copps veut montrer sa bonne foi aux États-Unis

PRESSE CANADIENNE

Américains seront capables de vivre.

Ottawa — La ministre du Patrimoine, Sheila Copps, déposera en Chambre aujourd'hui un amendement à son projet de loi C-55 sur les magazines. S'il est adopté, cet amendement permettra au gouvernement fédéral de reporter l'entrée en vigueur du projet de loi controversé, qui vise à protéger l'industrie canadienne du magazine.

En présentant cet amendement, la ministre dit chercher à faire montre de bonne foi envers les États-Unis, qui jugent que Mme Copps veut faire adopter son projet à toute vapeur, sans accepter aucun compromis.

Un porte-parole de la ministre, Jacques Lefebvre, a indiqué hier que le but visé par l'amendement consistait à «laisser toute la place à la discussion, en vue d'en arriver à la solution qui répondra à nos préoccupations en matière de culture, et qui en même temps sera une loi avec laquelle les

Américains seront capables de vivre.

L'amendement stipule qu'il reviendra au cabinet de fixer la date d'entrée en vigueur de la loi.

Des fonctionnaires fédéraux soutiennent par ailleurs que l'amendement permettra au Canada de faire examiner le projet de loi par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Des Américains ont dit considérer que ce projet de loi permettait au Canada de violer des accords commerciaux internationaux.

Des fonctionnaires canadiens et américains se rencontrent aujourd'hui à Washington pour discuter du contenu du projet de loi C-55, qui en est rendu à l'étape de la troisième et dernière lecture à la Chambre des communes.

Les Américains se rebiffent car ils jugent qu'ils seraient pénalisés par une loi empêchant les éditeurs étrangers de vendre au Canada de l'espace publicitaire dans les éditions canadiennes de leurs magazines.

## Ottawa précisera sa position dans le dossier de l'eau

PRESSE CANADIENNE

robinet, nous ne pourrions plus le refermer, a soutenu le critique néo-démocrate pour le commerce, Bill Blaikie.

Ottawa — Le gouvernement fédéral s'apprete à préciser sa position sur l'exportation massive d'eau potable, a déclaré hier le ministre du Commerce international Sergio Marchi.

Ottawa et les provinces, responsables de la gestion de l'eau, sont à veille de compléter leurs pourparlers sur une stratégie de gestion et de protection de l'eau potable canadienne, a confirmé en Chambre la ministre de l'Environnement, Christine Stewart.

Les libéraux n'ont cependant pas précisé à quel moment leur position serait rendue publique, se bornant à dire que c'était pour bientôt.

Fait inhabituel, les libéraux ont appuyé hier une résolution du Nouveau Parti démocratique appelant Ottawa à décréter, en collaboration avec les provinces, un moratoire immédiat sur l'exportation d'eau en gros afin «d'affirmer la souveraineté du Canada sur nos ressources en eau potable».

«Une fois que nous aurons ouvert le

### AVIS PUBLICS

#### HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

**Publications du lundi:**  
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

**Publications du mardi:**  
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
NO: 500-04-017494-999  
**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre de la famille)  
PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT  
Abida Khanam

Partie demanderesse  
Mohamad Iqbal Tahir  
Partie défenderesse

**ASSIGNATION**  
ORDRE est donné à monsieur Mohammad Iqbal Tahir, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine, Ville et district de Montréal, salle 1.110, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur Mohammad Iqbal Tahir.  
Lieu: Montréal (Québec)  
Date: 02 février 1999

RITA CADIEUX

Avis de délivrance d'un certificat d'intention de dissolution  
Pierres et Roches Inc.

Prenez avis que le Directeur des corporations a délivré à la société par actions Pierres et Roches Inc. un certificat de dissolution en vertu de l'article 211 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.  
Montréal, le 21 décembre 1998  
François W. Légaré, avocat  
Procureur de la société

AVIS est donné, par les présentes, que PROMEGAZ INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.  
Montréal, le 3 février 1999  
Les procureurs de la Compagnie, CHAIT AMYOT, avocats

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie D. SCALERA SALES AGENCIES INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Montréal, ce 27 janvier 1999  
DOMINIC SCALERA, président

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS QUE LE NOM APPARAISSANT À L'AVIS DE DISSOLUTION DU 19 JANVIER 1999 ÉTAIT ERRONNÉ.  
PRENEZ AVIS que LES MOULES PROBEZ (1994) INC. ayant son siège social au 3719 rue des Commissaires, District de Rawdon, Québec, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Montréal, ce 31 décembre 1998  
STERNTHAL KATZNELSON  
MONTIGNY  
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

**Raymond Chabot inc.**  
LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ

Dans l'affaire de la faillite de: **GILLES TOURVILLE**, domicilié au 10140, rue Basile-Routhier, app. #1, Montréal (Québec) H2C 2C4.

AVIS est par la présente donné que GILLES TOURVILLE a déposé une cession le 3 février 1999, RAYMOND CHABOT INC. a été nommé syndic de la faillite et la première assemblée des créanciers sera tenue le 22 février 1999, à 9 h 30, au bureau du syndic, Tour de la Banque Nationale du Canada, 600, rue de La Gauchetière ouest, bureau 1900, Montréal (Québec).

MONTRÉAL, ce 5<sup>e</sup> jour de février 1999.

**RAYMOND CHABOT INC.**  
Es qualités de syndic de l'actif de Gilles Tourville  
Régis Bouchard, CIP  
Responsable de l'actif

600, de La Gauchetière Ouest  
Bureau 1900  
Montréal (Québec) H3B 4L8  
Téléphone: (514) 879-1385  
Télécopieur: (514) 878-2100

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION  
PRENEZ AVIS que la compagnie IMMEUBLES D.J.M.S. INC. ayant son siège social au 1700, boulevard Laval, Bureau 105, Laval (Québec) H7S 2J2 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.  
Laval, ce 4 février 1999  
Dufour, Monet, avocats  
Procureurs de la compagnie

Prenez avis que Réjeanne Drapeau domiciliée au 251 Devon, ville Mont-Royal, Province de Québec, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son prénom Réjeanne en celui de Réjane.

**AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**

Dans l'affaire de la faillite de: **9026-3609 QUÉBEC INC.**, (Centre de Distribution Les Médailles d'Or) personne morale, ayant son siège social au 5100 rue Mercier, Montréal (Québec) H1K 3J2 et sa place d'affaires au 1417 rue Michelin, Chomedey Laval (Qc).

AVIS est par les présentes donné que la faillite de 9026-3609 QUÉBEC INC. est survenue le 1<sup>er</sup> jour de février 1999 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 22 février 1999, à 9 h 00, au bureau de syndic, 723, rue Labelle, en la Cité de Saint-Jérôme, dans la province de Québec.

Daté de Saint-Jérôme, ce 5<sup>e</sup> jour de février 1999.

**MICHEL VERDIER & ASSOCIÉS INC.,** Syndic  
**MICHEL VERDIER, c.i.p.,** Responsable de l'actif

**Bureau de: MICHEL VERDIER & ASSOCIÉS INC.**  
723, rue Labelle Saint-Jérôme (QC)  
J7Z 5M2  
Tél.: (450) 438-3551

Donnez.



Nous n'avons fait que la moitié du chemin.

(514) 871-1531  
ou 1 800 567-8563

**JF JEAN FORTIN & ASSOCIÉS INC.**  
Syndic de faillite - Agent gestionnaire

**AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE**

Dans l'affaire de la faillite de: **JACQUES RICHER**, domicilié et résident au 138, rue Ferné-St-Eustache, Québec (J7R 2T6).

AVIS est donné qu'une ordonnance de séquestre a été rendue contre JACQUES RICHER le 26 novembre 1998 suite au dépôt d'une requête en ordonnance de séquestre émise le 20 août 1998. Le sousigné a été nommé syndic de l'actif par le tribunal et la première assemblée des créanciers sera tenue le 17 février 1999 à 10 h au bureau du Syndic, situé au 2360, Marie-Victorin est, bureau 200 à Longueuil, Québec et que, pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre mes mains, avant l'assemblée, les preuves de réclamation et, au besoin, les procurations.

Longueuil, Québec, ce 3 février 1999

**Jean Fortin & Associés Inc.**  
2360, Marie-Victorin Est, bureau 200  
Longueuil (Québec)  
J4G 1B5  
Tél.: (450) 442-3260

Laval • Drummondville  
Montréal • Longueuil  
Sorel • St-Hyacinthe  
St-Jean • Châteauguay

**Appel d'offres**  
La Ville de Brossard demande présentement des soumissions pour:  
**UN (1) CAMION 10 ROUES**  
Dossier AP-9012  
La date limite pour la réception des offres est fixée au **JEUDI LE 25 FÉVRIER 1999 À 11H00**

Les documents de soumission sont disponibles sans frais au Service des Approvisionnements, Hôtel de Ville, 2001 boul. Rome, Brossard, 450-923-7011 poste 3200.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues  
Richard Guevremont  
Directeur  
Service de l'Approvisionnement

**Appel d'offres**  
**Ville de Montréal**

Travaux publics et environnement - Ponts et tunnels

**SOUSSION 8491**  
Viaduc Chabanel - lot 3  
Service des travaux publics et de l'environnement  
Division voirie  
700, rue St-Antoine Est, bureau 2.124  
(872-3322)

Montreal, le 10 février 1999  
Le greffier,  
**M<sup>re</sup> Léon Laberge**

Veillez prendre note que l'appel public

**CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**

**COUR DU QUÉBEC**  
Chambre civile  
DIVISION DES PETITES CRÉANCES  
1, rue Notre-Dame est, ch. 3-150  
Montréal, Québec H2Y 1B6

Il est ordonné aux intimés(es) ci-dessous mentionnés(es) de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Des copies de requête ont été laissées au greffe de cette Cour à votre intention.

Dossiers	Requérants(es)	Intimés(es)
500-32-003791-953	Manella & Associés	Jacques Morissette & Sylvie Boudreau
500-32-034297-988	Carmela Caluori	André Lussier
500-32-035383-985	Monique Evrard	9030-4023 Québec Inc. r/s Automobile Mival
500-32-039762-986	François Goyette	Martin Roy

Micheline Emery  
Greffière adjointe

**b**  
**BROSSARD**

**Appel d'offres**  
La Ville de Brossard demande présentement des soumissions pour:  
**UN (1) CAMION 10 ROUES**  
Dossier AP-9012  
La date limite pour la réception des offres est fixée au **JEUDI LE 25 FÉVRIER 1999 À 11H00**

Les documents de soumission sont disponibles sans frais au Service des Approvisionnements, Hôtel de Ville, 2001 boul. Rome, Brossard, 450-923-7011 poste 3200.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues  
Richard Guevremont  
Directeur  
Service de l'Approvisionnement

## LE DEVOIR

## LES SPORTS

## Etat de la réserve collective de sang

5 février 1999	8%
Groupes sanguins en demande aujourd'hui	21%
0 -	21%

HÉMA-QUÉBEC Info-collecte: 832-0873

## EN BREF

## Andrews perd sa cause

(PC) — Les Expos ont remporté leur première victoire de l'année en ayant le meilleur... sur Shane Andrews en arbitrage. La cause a été entendue à Tampa, en Floride. Andrews demandait 2,3 millions de dollars en vue la prochaine saison. Les arbitres ont estimé que l'offre des Expos était suffisante. Il devra se contenter de 1,25 million. Agé de 27 ans, le joueur de troisième but des Expos a frappé pour 238 la saison dernière. Il a réussi 30 doubles, claqué 25 circuits et produit 69 points, trois sommets en carrière. Andrews était le seul joueur des Expos à avoir porté sa cause en arbitrage cette année. Dustin Hermanson était admissible mais il s'est entendu avec l'équipe il y a quelques semaines. D'autre part, quatre joueurs des Expos ont signé des contrats d'un an. Ce sont les joueurs de champ intérieur Orlando Cabrera et Trace Coquillette, le voltigeur Chris Stowers et le receveur Bob Henley. Un total de 53 joueurs prendront part au camp d'entraînement des Expos qui doit s'ouvrir le 20 février à Jupiter avec l'arrivée des lanceurs et des receveurs.

## Jim Barker, le nouvel entraîneur-chef des Argos

(PC) — Le directeur général des Argonauts de Toronto, Eric Tillman, n'est pas allé loin pour trouver l'entraîneur-chef de son équipe. Tillman a annoncé hier la nomination de Jim Barker, un des instructeurs des Argonauts au cours des deux dernières saisons. «On travaille toute sa vie pour qu'une telle occasion se présente», a dit Barker en conférence de presse. «C'est vraiment tout un honneur.» Barker, 41 ans, est originaire de Pasadena en Californie. Il était l'instructeur de la ligne offensive des Argonauts depuis deux ans. Il a aussi partagé la tâche de coordonnateur de l'offensive avec John Jenkins, en 1998. Barker a travaillé comme instructeur adjoint pendant 18 ans au football collégial américain avant de devenir l'instructeur de la ligne offensive des Alouettes, en 1996. Il s'est joint aux Argonauts l'année suivante.

## Tucker accepte un contrat de 1.6 million

(AP) — Le voltigeur Michael Tucker, des Reds de Cincinnati, a évité l'arbitrage hier en acceptant un contrat d'un an évalué à 1,6 million. Tucker, 27 ans, a frappé pour 244 avec les Braves d'Atlanta, la saison dernière. Il a claqué 13 circuits et produit 46 points. Il a été échangé aux Reds le 10 novembre avec le gaucher Denny Neagle et un lanceur des ligues mineures en retour du joueur de deuxième but Bret Boone et du gaucher Mike Remlinger. Les Reds n'ont plus qu'un seul inscrit à l'arbitrage: John Hudek.

## Les Cards échangent un premier choix

(AP) — Les Cards de St. Louis ont échangé hier le droïtier Sean Lowe, leur premier choix au repêchage de 1992. En retour, ils ont obtenu des White Sox de Chicago un autre droïtier, John Ambrose, 24 ans, dont le dossier s'établit à 24-37 en quatre saisons dans les ligues mineures. Lowe, le 15<sup>e</sup> choix au total lors du repêchage de 1992, présente une fiche de 0-5 dans les ligues majeures. Il a affiché un dossier de 12-8 la saison dernière avec Memphis dans la AAA.

6<sup>e</sup> sens: le plus jeune équipage de l'épreuve

(AP) — Le voilier 6<sup>e</sup> sens emmènera le plus jeune équipage de l'épreuve lors des régates de la Coupe Louis Vuitton qui débuteront en octobre sur le plan d'eau d'Auckland. Xavier de Lesquen, directeur de ce Défi Bouygues Telecom-Transiciél a présenté hier à Asnières la sélection officielle de son équipage, comprenant 23 personnes. Bertrand Pacé, vice-champion du monde de Match-Racing, sera le barreur de 6<sup>e</sup> sens, alors Thierry Péponnet, médaillé d'or en 470 aux Jeux olympiques de Séoul en 1988, sera le tacticien.

## 1750 skieurs au Marathon canadien de ski de fond

(PC) — Plus de 1750 skieurs sont attendus au Marathon canadien de ski de fond qui aura lieu en fin de semaine. Des skieurs des États-Unis, de l'Australie, de la Norvège, de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Angleterre prendront part à la 33<sup>e</sup> édition de l'événement qui est sous la présidence d'honneur de Peggy Johansenn Austin. Pas moins de 500 coureurs des bois doivent prendre le départ samedi matin au parc Richelieu de Lachute dans le but de skier 165 kilomètres jusqu'à Buckingham. Un arrêt est prévu pour tous, samedi soir, à la vieille gare de Montebello.

## Daehlie est malade

(AFP) — Le Norvégien Bjorn Daehlie est rentré malade hier à Oslo, et ce, à dix jours des Championnats du monde de ski nordique organisés à Ramsau en Autriche. Daehlie souffre d'une maladie virale contractée lors d'un camp d'entraînement en hauteur en Italie. «Bjorn s'est senti fatigué après les championnats de Norvège et la maladie s'est déclarée en Italie», a indiqué hier son porte-parole Rolf Nergren à l'agence de presse norvégienne NTB. Le champion avait connu pareille situation en 1995, où il ne remporta aucune médaille lors des championnats du monde organisés à Thunderbay au Canada.

## Meilleur temps pour Hakkinen

(AFP) — Le champion du monde Mika Hakkinen a réussi, hier, le meilleur temps de la deuxième journée d'essais de Formule 1, qui se déroulent cette semaine sur le circuit catalan de Montmeló, près de Barcelone. Le pilote finlandais qui avait déjà réalisé lundi le meilleur temps a été le seul pilote à tourner, par un vent violent, sous les 83 secondes (1 min 22 sec 30). Il disposait du modèle 1998 contrairement à son camarade d'écurie l'Écossais David Coulthard dont la nouvelle McLaren-Mercedes MP4/14 a obtenu le troisième temps à plus d'une seconde et demi du champion du monde. Les pilotes Benetton, très en vogue la veille (deuxième et troisième temps) ont également effectué un tir groupé hier (quatrième et cinquième temps) avec respectivement Wurz et Fisichella. La progression de l'Italien a néanmoins été ralentie par un bris de moteur de la B 199 au cours de la séance du matin.

## Penguins 3 Canadien 2

## Saison de golf à l'horizon

GUY ROBILLARD  
PRESSE CANADIENNE

Pittsburgh — Pittsburgh avait un air de printemps hier et, qui sait, peut-être le Canadien a-t-il humé l'odeur des séries, en fournissant un effort louable.

Mais battu 3-2 par les Penguins, grâce à un but d'Alexei Kovalev, à 29 secondes de la fin de la courte période de prolongation, les joueurs d'Alain Vigneault se retrouvent encore plus près d'un printemps de golf.

Le Canadien s'était fort bien défendu en prolongation jusqu'à ce que Vladimir Malakhov se retrouve fin seul avec deux attaquants ennemis en plein devant le filet de Frédéric Chabot. La rondelle s'est retrouvée sur la palette de Kovalev, qui l'a dirigée dans le filet.

Une autre défaite «amère» après un «bel effort»... Le Canadien, qui lutte désespérément pour une place dans les séries, n'a que trois victoires à ses 10 derniers matchs et un calendrier fort difficile devant lui. La victoire était la septième de suite des Penguins.

Solide jusque-là, Chabot a laissé glisser entre ses jambières un lancer frappé de Kip Miller, qui a ainsi créé l'égalité à 17:19 de la troisième période.

## «Vrai» but de Damphousse

Utilisé à profusion, Jaromir Jagr a été éblouissant au cours des premières minutes de ce dernier engagement, se moquant de ses adversaires qui tombaient en voulant le frapper, mais il n'a pu tout faire seul.

C'est finalement Vincent Damphousse qui a brisé l'égalité en déjouant Tom Barrasso d'un faible tir du revers à ras la glace, dos au filet, qui a fleuri le poteau. Pour le capitaine du Canadien, il s'agissait d'un premier «vrai» but en 28 matchs, soit depuis le 9 décembre, son seul autre ayant été réussi dans un filet désert.

Ce but est survenu quatre secondes après la fin d'une punition à Dan Kesa, qui avait renvoyé Malakhov au vestiaire en le frappant dans la bande.

Malakhov a marqué le premier but du Canadien, très chanceux (un tir raté dévié), à la deuxième période, effaçant ainsi celui de Jagr.

Ce dernier terminé sa soirée de travail avec deux

points, tout comme le défenseur Brad Werenka.

## Chabot reconnaît sa 'gaffe'

Frédéric Chabot, au moins, contrairement à d'autres, n'a pas cherché de faux-fuyants quand on lui a demandé si cette autre défaite du Canadien n'était pas particulièrement crève-coeur.

«C'est certain, a-t-il répondu. Quand tu connais un bon match et que tu fais une gaffe comme ça...»

La gaffe dont parle Chabot est survenue sur le but égalisateur, marquée par Kip Miller vers la fin de la troisième période.

«La rondelle était sur la glace, j'aurais dû l'arrêter avec mon bâton», a reconnu le gardien sans hésitation. Le disque a plutôt glissé entre ses jambières, avant de traverser lentement la ligne rouge du but.

«C'est de valeur pour Chabot parce qu'il a tout donné, a commenté Alain Vigneault. Mais il n'y a aucun doute que le deuxième but, et même celui marqué en supplémentaire, sont discutables.»

Chabot était cependant moins prêt à prendre le blâme pour le filet décisif.

«La rondelle était dans les airs et il (Kovalev) l'a frappée au vol», a-t-il expliqué.

Vigneault était évidemment déçu et frustré par ce nouvel échec de dernière minute.

«La stratégie qui consistait à tenter de stopper Jaromir Jagr en utilisant Craig Rivet comme troisième défenseur a passablement bien fonctionné.»

«On a tenu le coup pendant 57 minutes...», a noté l'entraîneur.

Le défenseur Stéphane Quintal a aussi été très honnête dans ses explications.

«Ce n'est pas de la malchance, a-t-il avancé en parlant de cet autre revers du Canadien. On a trop reculé. Ces gars-là sont trop talentueux. Il faut les ralentir dans leur zone.»

Quintal est en partie responsable du but victorieux parce que sa tentative de dégagement a été bloquée à la ligne bleue par le défenseur Jiri Slegr, qui a aussitôt envoyé la rondelle vers la façade du but. A cet endroit se trouvait, fin seul, Kovalev qui a eu tout le temps voulu, malgré la présence près de lui du défenseur Vladimir Malakhov, pour déjouer Chabot.

Une autre défaite «amère» après un «bel effort»...

## SKI



Le Norvégien Kjetil Andre Aamodt

## Aux Championnats du monde, Aamodt rejoint Girardelli

STÉPHANE GHAZARIAN  
AGENCE FRANCE-PRESSE

Vail — «C'est incroyable». Le Norvégien Kjetil Andre Aamodt semblait lui-même surpris d'égaliser le record de 13 médailles (Mondiaux et Jeux olympiques confondus) du Luxembourgeois Marc Girardelli en remportant le titre mondial du combiné, hier à Vail, dans l'Etat du Colorado.

A 27 ans et avant les deux épreuves techniques, Aamodt avait de belles chances d'effacer Girardelli des tablettes voire, en cas de victoire, dépasser le Luxembourgeois et le Suisse Pirmin Zurbriggen au total des titres mondiaux (quatre).

Pour l'heure, le skieur d'Oslo était surtout ravi de la lutte au chrono qu'il a livré et remporté contre son compatriote Lasse Kjus.

«C'était formidable, on s'est battu pour des centièmes à chaque parcours; j'ai adoré ça», a-t-il déclaré après avoir conservé son titre conquis en 1997 à Sestrières (Italie) pour 16 centièmes d'avance.

Sentiment partagé par Kjus qui était le premier à féliciter son compatriote et ami dans l'aire d'arrivée. «J'ai tout de même trois médailles en trois courses [or dans le super-géant, argent à la descente] et j'ose espérer que j'avec un peu de chance, je peux terminer ces championnats avec une médaille par discipline», commentait Kjus, toujours aussi lyrique devant les micros.

Si la victoire semblait promise à l'un des deux «Vikings» malgré le meilleur temps du Suisse Bruno Ker-

nen en descente, le suspense restait entier pour la lutte entre les deux vainqueurs potentiels, avec un avantage de six centièmes seulement pour Aamodt. Et l'ombre de la sortie plane toujours sur le slalom.

## Accola dix ans après

Mais aucun d'eux ne commettaient la faute fatale, à l'inverse de l'Autrichien Mario Reiter, champion olympique de la discipline éliminée dès la première manche.

Au combiné, le skieur d'Oslo a remporté la bataille au chrono

Son compatriote Christian Mayer réalisait le meilleur temps mais Aamodt passait aux commandes avec quatre dixièmes d'avance sur Kjus.

Pour une fois, les drapeaux norvégiens prenaient le dessus sur les couleurs autrichiennes. Et les supporters scandinaves n'étaient pas déçus...

Kjus et Aamodt restaient maîtres des lieux, reléguant le Suisse Paul Accola sur la troisième marche du podium, malgré son meilleur temps dans la manche.

Mais, à 31 ans, Accola était plus que ravi de ce bronze, remporté dix ans après l'argent des Mondiaux de 1989 à... Vail. «Tout ce que je pensais au départ de la seconde manche c'était: surtout, pas la quatrième place», confiait-il après avoir offert à son pays la première médaille de ces championnats.

La Norvège a consolidé sa deuxième place au classement des nations, avec désormais cinq médailles (deux en or, deux en argent, et une de bronze), soit la moitié des Autrichiens (dix, dont cinq d'or).

## SOCCER

## L'effet Paul Kitson, un an plus tard

PRESSE CANADIENNE

Paul Kitson est devenu l'entraîneur-chef de l'Impact de Montréal le 10 février 1998 et, un an plus tard, il semble toujours avoir les choses bien en main.

«À ses débuts avec nous l'an dernier, on savait que simplement avec son attitude énergique, l'équipe allait faire mieux sous sa direction», a déclaré John Limnatis, le capitaine de l'Impact, au sujet de l'arrivée de Kitson à la place de Johan Aarnio après le 24<sup>e</sup> match de l'Impact au cours de la saison intérieure 1997-98 de la NPSL, au moment où l'équipe avait une fiche de 6-18.

«Étant donné l'atmosphère qui régnait dans l'équipe, on ne pouvait que faire mieux. Et maintenant, l'équipe est meilleure qu'elle ne l'était au même moment l'an dernier, en matière de préparation et de sens tactique.»

Sous l'égide de Kitson, l'Impact a remporté 10 de ses 16 derniers matchs de la saison 1997-98 et tentera de remporter une 12<sup>e</sup> victoire en 25 matchs cette saison, vendredi soir, au Centre Molson contre le Blast de Baltimore.

«On n'a pas la meilleure fiche du circuit, mais on est définitivement dans la course pour une place dans les séries, ce qui ne serait pas le cas si Paul n'était pas arrivé dans le portait», a ajouté Limnatis.

Kitson déclare que l'aspect le plus difficile de son arrivée à la barre de l'Impact fut de «devoir composer avec tous les gros egos qu'on retrouvait dans l'équipe et de trouver le moyen de diriger toutes ces énergies en une seule direction pour que ça profite à l'équipe.»

«La meilleure chose, c'était de voir le succès qu'on a pu obtenir une fois que les ajustements nécessaires ont été apportés», ajoute Kitson. Les équipes avaient commencé à tenir pour acquies que la victoire allait être facile contre nous, mais ce fut plaisant de voir à quel point on a pu tenir tête aux meilleures équipes de la ligue.»

## Dossier de 21-7

L'Impact est venu à une victoire près de se qualifier pour les séries éliminatoires 1998 de la NPSL, mais aux yeux de Kitson, le défi le plus satisfaisant à relever a été celui de la saison extérieure 1998, alors que l'équipe montréalaise a cumulé un dossier de 21-7.

«C'était ma première saison à titre d'entraîneur-chef à l'extérieur, et les attentes avant le début de la saison étaient telles que plusieurs personnes avaient des gros doutes, souligne Kitson. Mais d'égaliser le record d'équipe de 21 victoires en une saison, de devenir la première équipe à battre les Raging Rhinos de Rochester à Rochester, c'était de beaux exploits.»

Limnatis déclare que Kitson a renouvelé l'enthousiasme des joueurs de l'Impact.

«Il est positif et il a le feu sacré. Ce n'est pas un gars tranquille, et c'est là sa plus grande qualité», déclare Limnatis. Il a amené beaucoup d'expérience, lui qui a joué pour plusieurs équipes, pour plusieurs entraîneurs et avec plusieurs joueurs.»

Ironiquement, à son arrivée comme joueur à Montréal au début du mois de janvier 1998, il avait abandonné l'ambition de gagner sa vie à titre d'entraîneur-chef.

«La dernière fois que j'avais été entraîneur-chef à l'intérieur, c'était en 1993-94, et après on ne m'avait jamais donné d'occasion, même si je voyais plusieurs de mes anciens coéquipiers décrocher des emplois de pilotes, a déclaré Kitson. Avec l'Impact, les choses sont arrivées par hasard. Je suis arrivé avec l'équipe comme joueur, quelques jours plus tard on me demandait de prendre la relève d'Oscar Pisano à titre d'entraîneur adjoint et j'ai commencé à m'impliquer davantage dans la gestion de l'équipe. Les joueurs semblaient m'écouter et les choses ont commencé à se mettre en place.»

## Jeux de Salt Lake City

## Deux ex-dirigeants mis en cause

AGENCE FRANCE-PRESSE

Salt Lake City — Tom Welch et Dave Johnson, deux anciens hauts responsables du comité de candidature de Salt Lake City pour les Jeux d'hiver 2002, ont mis en place un système de pots-de-vin qu'ils ont dissimulé aux autres membres, selon un rapport d'enquête publié hier.

Ce texte, présenté par le président du Comité d'organisation des Jeux de Salt Lake City, Robert Garff, met en exergue des versements, sans qu'aucun justificatif n'ait été apporté, à des membres du CIO et leur famille.

Ce rapport, long de 300 pages, a été rédigé par une commission d'enquête indépendante mise en place par le SLOC après les révélations sur la corruption de membres du CIO.

Le comité de candidature de Salt Lake City a dépensé plus d'un million de dollars en cadeaux de valeur, traitements de faveur, versements en espèces, bourses d'études et emplois pour des membres du CIO ou leur famille, afin de s'assurer leurs votes.

Selon les avocats du SLOC, aucune preuve de corruption ou de faits pénalement répréhensibles n'a cependant été apportée. Selon le rapport, le paiement de prostituées de luxe à des membres du CIO n'a pas non plus été établi.

## Recommandations

Par ailleurs, le document blanchit les autres membres du comité de candidature, assurant que Welch et Johnson les avaient laissés dans l'ignorance de leurs activités.

Welch et Johnson continuent de clamer leur innocence et assurent que tous les membres du conseil d'administration du comité de candidature, y compris le gouverneur de l'Utah, Mike Leavitt, étaient au courant des paiements.

«Le comité de candidature ne se préoccupait pas spécialement du détail des dépenses dans la mesure où le budget était à l'équilibre, a déclaré M. Garff selon qui, cependant, cela aurait été raisonnable de la part des membres du conseil d'administration d'établir une ligne directrice.»

Cette enquête est l'une des cinq engagées sur des faits de corruption présumée dans la désignation de Salt Lake City. L'une d'entre elles, diligentée par le département de la Justice, est menée par le FBI et pourrait donner lieu à des poursuites pénales.

## HOCKEY

## LIGUE NATIONALE

## Lundi

St. Louis 5 Florida 4  
Calgary 2 Edmonton 1  
San Jose 3 Phoenix 0

## Hier

Vancouver 4 New Jersey 3  
Washington 2 N.Y. Islanders 1  
Pittsburgh 3 Montréal 2 (P)

Buffalo 1 Ottawa 1  
Detroit 5 Nashville 2  
Calgary au Colorado  
Boston à Edmonton

## Ce soir

St. Louis à Tampa Bay, 19h05.  
Caroline à Toronto, 19h30.  
San Jose à Chicago, 20h30.  
Los Angeles à Phoenix, 21h.  
Philadelphie à Anaheim, 22h30.

## Demain

Montréal à Buffalo, 19h.  
Florida à Ottawa, 19h30.  
Vancouver à Pittsburgh, 19h30.  
Edmonton à Detroit, 19h30.  
San Jose à St. Louis, 20h.  
Philadelphie à Los Angeles, 22h30.

## Vendredi

Washington au New Jersey, 19h30.  
Nashville à Islanders, 19h30.  
Caroline à Rangers, 19h30.  
Detroit à Chicago, 20h30.  
Boston à Calgary, 21h.  
Dallas à Anaheim, 22h30.

## CONFÉRENCE DE L'EST

## Section Nord-Est

	P	G	P	N	BP	BC	P
Ottawa	51	28	15	8	149	111	64
Toronto	51	30	18	3	165	149	63
Buffalo	51	24	18	9	136	109	57
Boston	51	21	21	9	130	120	51
Montréal	54	20	26	8	122	142	48

## Section Atlantique

Philadelphie	50	28	10	12	159	100	68
New Jersey	52	29	17	6	150	131	64
Pittsburgh	49	27	15	7	154	129	61
N.Y. Rangers	51	20	24	7	137	140	47
N.Y. Islanders	53	16	32	5	126	164	37

## Section Sud-Est

Caroline	52	23	20	9	132	129	55
Florida	51	19	19	13	129	137	51
Washington	51	21	26	4	129	133	46
Tampa Bay	51	11	36	4	102	184	26

## CONFÉRENCE DE L'OUEST

## Section Centrale

Detroit	53	26	23	4	155	136	56
St. Louis	49	20	20	9	133	127	49
Nashville	52	18	29	5	119	167	41
Chicago	52	14	30	8	112	164	36

## Section Nord-Ouest

Colorado	52	29	19	4	143	124	62
Edmonton	50	20	22	8	140	130	48
Calgary	53	17	28	8	131	157	42
Vancouver	52	17	28	7	132	158	41

## Section Pacifique

Dallas	48	30	10	8	141	99	68
Phoenix	50	27	13	10	133	103	64
Anaheim	51	20	22	9	130	125	49
San Jose	51	17	22	12	114	120	46
Los Angeles	51	19	28	4	122	137	42

## Les meneurs

	B	A	Pts
Lindros, Phi	29	41	70
LeClair, Phi	33	33	66
Kariya, Ana	23	43	66
Forsberg, Col	15	46	61
Selanne, Ana	22	38	60
Fleury, Cal	25	32	57
Yashin, Ott	22	35	